



LA NATURE A BESOIN DE VOUS

Bulletin d'information de IASEF - Numéro 27 - mai-juin 2016
Initiatives et Actions pour la Sauvegarde de l'Environnement et la Forêt

Editorial

Depuis 1926, la Camargue, bien connue de tous, est classée réserve naturelle et a toutes ses lettres de noblesse. A côté de cela, la mare, le marécage, une zone un peu boueuse semblent beaucoup moins esthétiques et nobles. Le 20ème siècle n'a eu de cesse de combler, assécher ces zones humides avant que les scientifiques n'abordent la protection de la nature de façon plus globale en tenant compte des écosystèmes. Oh surprise, ces zones dites humides étaient en fait d'une importance extrême puisque source de vie, de biodiversité, ayant aussi un rôle dans l'épuration de l'eau.

C'est pourquoi IASEF a décidé de consacrer un numéro entier à ces zones humides et aux nombreux efforts actuellement en cours pour préserver marais, mares et leur biodiversité, mais aussi en créer de nouvelles qui sont ou seront des lieux de promenades, de découvertes pour apprendre à regarder et comprendre faune et flore.

Après une définition des zones humides, découvrons le marais de Stors, la mare de Frouville, et à L'Isle-Adam, celles de « La Prairie des Anoures » et de la future zone de biodiversité « La Rosière ».

Protéger, c'est aussi apprendre à connaître son environnement dès le plus jeune âge, les mares gérées par le CPNVS et/ou IASEF sont aussi des outils pour une pédagogie concrète et ludique. Un article dans ce numéro suscitera, nous l'espérons, des idées pour les écoles et collèges.

Tout n'est pas gagné, loin de là. L'île des Aubins est un cas malheureusement ordinaire dans notre région où les pressions d'ordre démographique et économique sont fortes. Revégétalisée et aménagée par le Conseil Départemental en 2013, le même conseil autorise en 2016 la traversée de l'île par les camions depuis Bruyères sur Oise pour rejoindre la RD 922.

Catherine Allieux

Au sommaire

Edito 1

Nos actions depuis le dernier bulletin 2 et 7

Les zones humides : des milieux naturels riches et fragiles 2/3

Maraudes batraciens : bilan 2016 3

La zone humide de Frouville 4/5

La Prairie des Anoures : pour quoi faire ? 6/7

Menace sur l'île des Aubins 8/9

Marais de Stors : une zone humide remarquable 10

Espace de biodiversité de la Rosière 11/12



La Municipalité et IASEF vous invitent à participer à la végétalisation des mares

N'oubliez pas vos bottes



Vendredi 3 juin à 20h30

Maison de l'amitié de l'Isle-Adam
Conférence

“Le petit monde fascinant des mares”
suivi du film

“Les dents de la mare” de Daniel Auclair

Samedi 4 juin

9h/12h – 14h/17h30

Espace de la Rosière

avenue des Carrières de Cassan
à l'Isle-Adam :

“Découverte de la faune et de la flore des mares”



site : www.iasef.fr
contact@iasef.fr

2016

20 février

Participation au montage du
crapaudrome avec la SAB Baillon

du 20 février au 1er avril

Maraudes nocturnes pour faire tra-
verser les amphibiens, les
comptabiliser et faire un rapport

10 mars

Réunion avec le Président du
Conseil Départemental du Val d'Oise
(CD 95) sur le projet de l'île des Au-
bins

17 mars

Participation à la présentation
des travaux prévus à
l'Espace de La Rosière (Isle-Adam)
par la société Hydrosphère

23 mars

Présence à l'Assemblée Générale
Ordinaire du Crédit Mutuel

2 avril

Participation au
démontage et
nettoyage du
crapaudrome avec
la SAB Baillon



9 avril

Participation à l'AGO de
Val d'Oise Environnement

9 avril

Entretien des mares de Frouville
avec le CPNVS

18 avril

Participation à l'Assemblée Générale
Extraordinaire du CALVA

18 avril

Rendez-vous avec
Monsieur Boucher, Maire de Mours

Connaître

Les zones humides : des milieux naturels riches et fragiles

Une zone humide est un milieu naturel où l'eau est un facteur déterminant tant pour son fonctionnement écologique que pour la faune et la flore qu'elle abrite. Les définitions sont multiples, par exemple le code de l'environnement définit les zones humides de la façon suivante « On entend par zones humides les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles* pendant au moins une partie de l'année». (Art. L211-1).

La convention Ramsar, traité international adopté en 1971, utilise une définition beaucoup plus générale où les zones humides sont «des étendues de marais, de fagnes*, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à

marée basse n'excède pas six mètres».

En France métropolitaine, ces zones naturelles d'exceptions couvrent près de 3% du territoire et regroupent une multitude de milieux tels que les mares, les marais, les tourbières, les prairies, landes et forêts humides.

La diversité faunistique et floristique des zones humides est importante. En effet, près de la moitié des espèces d'oiseaux en dépendent pour leur reproduction ou comme halte migratoire. Sans oublier les amphibiens, reptiles, odonates, etc qui en ont besoin pour leur cycle biologique. Au niveau de la flore, 30% des espèces végétales y sont inféodées.

Dans le Val d'Oise, il existe un certain nombre de zones humides. On peut citer par exemple les Marais de Baillon, Bernes ou Stors, la vallée du Sausseron qui abritent une faune et une flore remarquables.

Durant le 20e siècle en France, il y a eu une diminution de 2/3 de la

Rainette verte



© Charlotte Giordano



Libellule fauve

© Charlotte Giordano

superficie des zones humides. En cause, l'artificialisation, l'urbanisation, l'agriculture intensive et les pollutions diverses. D'autres facteurs peuvent entraîner la disparition progressive des zones humides tels

que l'introduction d'espèces exotiques (ex : l'Hydrocotyle fausse-renoncule, les Jussies et la Tortue de Floride), l'assèchement et le complètement naturel ou anthropique* du milieu.

Et pourtant ces milieux riches rendent de nombreux services à l'homme. Ils ont en effet un rôle primordial dans la régulation et l'épuration des eaux, pour la production de ressources biologiques (herbage, pâturage, élevage, etc.) mais aussi comme espace de loisirs et de balade ainsi que pour les activités de chasse et de pêche.

Aujourd'hui, même si la législation permet la préservation des milieux humides et des espèces associées, il n'en demeure pas moins que les pressions et les menaces sont de plus en plus nombreuses. Chacun de nous peut à sa façon contribuer à la protection de la nature afin de garantir un meilleur avenir à ces milieux si fragiles.

Charlotte Giordano

Maraudes batraciens : le bilan 2016

Encore plus nombreux cette année que l'année dernière, les bénévoles de IASEF ont repris les tournées « maraudes » du 20 février au 1er avril. Comme en 2015, l'hiver 2016 a été doux mais le printemps froid et sec. La migration des batraciens vers les plans d'eau fut encore une fois erratique.

Néanmoins 2786 crapauds communs furent comptés en 12 jours. Parmi eux, 1877 ont traversé la route sans encombre mais encore trop de victimes. Notre mode de comptage ne donne qu'une image du phénomène à un temps « t ».

Nous avons relevé une majorité de crapauds communs, ils sont si lents pour traverser. Mais, il y avait aussi des grenouilles rousses et agiles, des tritons palmés (plus de 100).

En début 2016, le CD95 a construit sur nos recommandations suite à nos comptages un crapauduc à Maffliers sur la RD64 et un autre à Presles au lieu-dit du Moulin Neuf. Nous avons pu constater que celui de Presles fonctionne très bien avec peu de crapauds écrasés, une présence de crapauds à l'entrée et à la sortie du passage sous la route. Celui de Maffliers semble être aussi emprunté mais doit encore faire

l'objet de modification pour éviter l'obstruction par inondation de la sortie du passage sous la route.

Les grandes priorités pour la migration 2017 sont aujourd'hui la zone des 3 sources à L'Isle-Adam avec près de 1000 individus comptés en un passage quotidien de 15 à 45 minutes, ce qui laisse penser que leur nombre doit être bien plus important, la zone de Frouville et la route RD85 en forêt de Carnelles où les crapauds existants mériteraient leur prolongement.

Encore merci à tous les bénévoles et à bientôt en 2017



La zone humide de Frouville

Agir

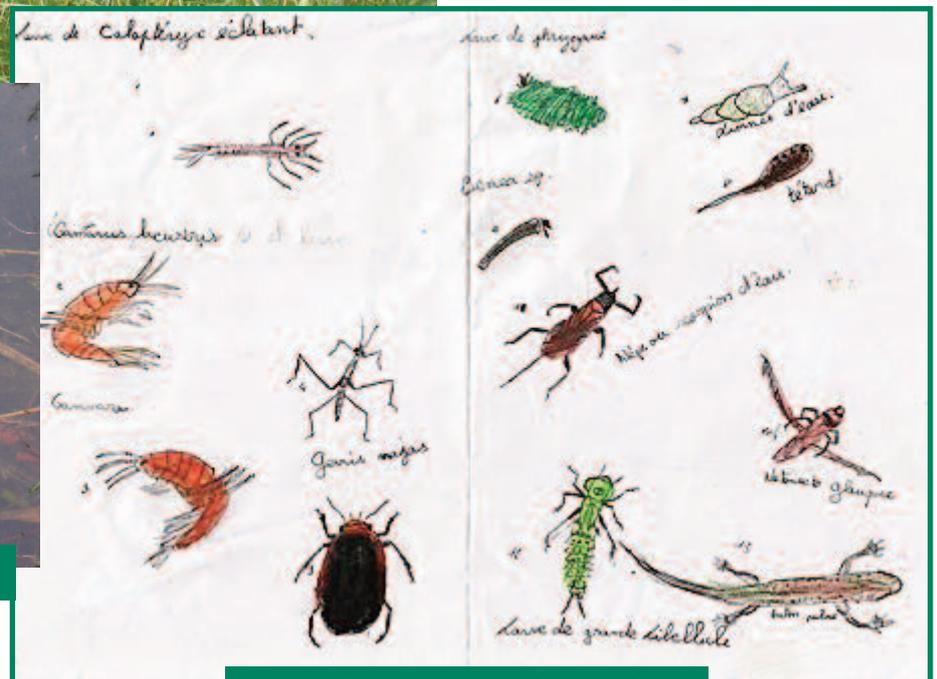
en 2006

Le club CPN de la Vallée du Sausseron (Connaître et Protéger la Nature de la Vallée du Sausseron) sensibilise la mairie de Frouville à la préservation d'un espace au bord du ru de Frouville constitué d'une roselière et d'une cariçaie (prairie constituée de carex, herbes caractéristiques des milieux humides).

Deux dépressions humides, où l'eau affleure en permanence, sont favorables à la création de mares...



Premières pontes de batraciens...



...et les premiers habitants !



...la zone humide de Frouville

Depuis 2016

L'association CPNVS, maintenant aidée par l'association IASEF (Initiatives et Actions pour la Sauvegarde de l'Environnement et des Forêts), continue de gérer cet espace, et organise plusieurs fois dans l'année des chantiers d'entretien et des séances d'observation.



En mai, observation de nombreuses larves de batraciens et d'insectes aquatiques



Libellule déprimée



Petite nymphe au corps de feu



Abeille solitaire de la famille des antophores



Prairie fleurie aux nombreux pollinisateurs



Malachie à 2 points
(petit coléoptère se nourrissant de pollen et de petits insectes)



Faucardage* des roseaux

La Prairie des Anoures : pour quoi faire ?

5 ans d'efforts ont été nécessaires pour finaliser un projet élaboré par IASEF et ses nombreux bénévoles, puis conçu grâce à l'aide précieuse du service des espaces verts communaux.

Un espace de biodiversité.

L'intérêt écologique de cette zone ainsi aménagée est qu'elle présente sur une faible surface huit milieux de vie différents (huit biotopes).

En effet, on peut y voir une mare, une prairie, une haie, un muret, un sous-bois, un tas de bois, des nichoirs mis en place par la LPO (ligue de protection des oiseaux) et deux "hôtels à insectes". Chaque milieu se caractérise par une flore et une faune spécifiques mais leur proximité permet une interaction entre les différentes espèces associées. Tout est donc réuni pour que la biodiversité puisse se développer aisément.

Si tout est à présent mis en place, quelques difficultés existent encore concernant le maintien de l'eau à un niveau suffisant dans la mare. Quelques esprits chagrins diront qu'une mare sans eau ne présente aucun intérêt. C'est méconnaître qu'une mare est une étendue d'eau plus ou moins pérenne dépendant étroitement de l'alimentation aléa-

toire en eau. Afin d'éviter toute frustration durant les périodes de sécheresse, nous avons conçu et mis en place sur le site un panneau informatif. Celui-ci décrit l'espace de

l'étude de la mare dans sa progression annuelle. Les documents se présentent sous la forme de cartes mentales et recensent les compétences, capacités et attitudes testées par l'étude de ce milieu. Ainsi, il pourra construire aisément sa séance sur le terrain puis en classe.

Les huit biotopes de l'espace de biodiversité permettent de nombreuses activités (d'observation, de description, d'expérimentation). Elles peuvent être réalisées par les élèves, en autonomie ou guidées par leur professeur. Ne pouvant pas être exhaustif ici, nous

n'en citerons que 4 en relation avec la notion de chaîne alimentaire où des activités manuelles peuvent également être associées:

- **au niveau de la mare** : en recensant les espèces animales observées (ou à défaut proposées par l'enseignant), on demande aux élèves rassemblés par groupe de construire une chaîne alimentaire. Les régimes alimentaires des différentes espèces peuvent être fournis ou recherchés par le groupe.

- **au niveau du sous-bois** : après avoir fouillé, trié puis identifié les animaux de la microfaune du sol forestier, on peut de même reconstituer un réseau trophique.

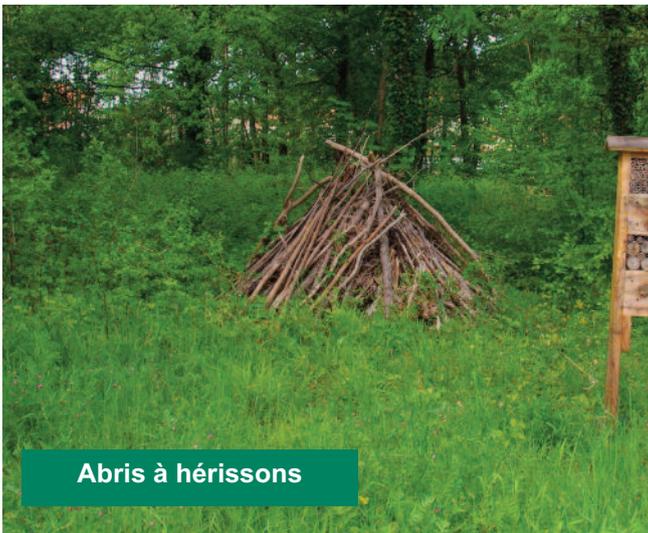
- **au niveau de la haie et des nichoirs** : la haie constitue une importante source de nourriture



biodiversité et indique les espèces animales et végétales pouvant être rencontrées au niveau de la mare quelle que soit la période de l'année.

Un outil pédagogique.

Situé en milieu périurbain facilement accessible, cet espace est aussi un outil pédagogique mis à la disposition des enseignants ou animateurs d'associations "nature". En effet, les programmes officiels de l'Education Nationale préconisent de travailler le plus possible sur le concret. De la Maternelle à la Terminale, l'enseignant pourra trouver sur le site internet d'IASEF, dans la rubrique "pédagogie", comment insérer



Abris à hérissons

***Vous pouvez également obtenir des informations plus détaillées en flashant les QR-codes présents sur le bas du panneau. Ils vous conduiront sur le site internet d'IASEF (www.iasef.fr).**

Sensibiliser

notamment pour les oiseaux. Afin de mieux les attirer sur ce site, la ligue de protection des oiseaux (LPO) a mis en place plusieurs nichoirs. On peut ainsi observer à présent (seul ou avec l'aide d'un ornithologue) de nombreuses espèces d'oiseaux. Il est alors possible de s'intéresser aux différents régimes alimentaires de chaque espèce. Signalons ici que la construction en classe d'un nichoir est une activité manuelle très appréciée en classe primaire.

- **au niveau des "hôtels à insectes"** : qu'ils soient pollinisateurs, proies, prédateurs, ou recycleurs, de nombreux insectes peuvent être y être observés.

Les différentes cases des hôtels installés par les bénévoles de IASEF correspondent chacune à un type d'habitat. On pourra là aussi reconstituer une chaîne alimentaire ou bien construire en classe un hôtel à insectes de même type. Ce projet fédérateur de développement durable, valorisant pour les élèves, peut être effectué au Collège et permet de mettre en place une démarche interdisciplinaire.

Souhaitons à présent longue vie à la "Prairie des Anoures"

9 octobre 2015 :

Inauguration de la "Prairie des Anoures" située au rond-point des Héros de la Résistance à L'Isle-Adam.

Une cérémonie conjointement présidée par Valérie Péresse, Présidente de la région Ile-de-France et Axel Poniatowski, Député-Maire de L'Isle-Adam.



un des deux "hôtels à insectes"



Cet espace de biodiversité est fragile, chacun d'entre nous doit apprendre à le respecter. Qu'il devienne un endroit où la faune et la flore des différents biotopes se développent en harmonie avec le milieu périurbain environnant et que de nombreux projets liés à la connaissance et la protection de l'environnement y soient initiés afin que nous puissions enfin tous regarder dans la même direction, celle de la préservation de notre planète Terre.

Joël NICOT

Nos actions depuis le dernier bulletin...

Agir

24 avril

Courrier adressé au président du Conseil Général concernant l'île des Aubins

10 mai

Comité de gestion en forêt de Carnelle avec l'ONF

17 mai

Comité de gestion en forêt de L'Isle-Adam avec l'ONF

24 mai

Comité de suivi écologique en forêt de Carnelle avec l'ONF

Les sorties mycologiques se poursuivent en ce printemps... bien que pauvres en cueillettes de champignons comestibles !

Prochaines sorties :

Samedi 28 Mai - Forêt de Carnelle, Pierre Turquoise

Samedi 4 juin - Forêt de L'Isle Adam, Porte de Baillet

Samedi 25 juin - Forêt de Montmorency, Route du Faîte

Samedi 9 juillet - Forêt de Montmorency, Foutue Route



Menace sur l'Île des Aubins

Île proche de l'Espace Naturel Sensible de Bruyère sur Oise

L'île des Aubins : un Espace Naturel Départemental bientôt dénaturé par un projet routier dont la réalisation débutera fin 2016, début 2017; l'information est confirmée par Monsieur Bazin, Président du Conseil Départemental du Val d'Oise, lors de la réunion avec les représentants de l'I.A.S.E.F. le 10 mars dernier.

Hameau de Bruyère sur Oise, habitée depuis l'Antiquité, comme l'atteste la découverte des vestiges d'une villa gallo-romaine, cette île d'origine artificielle de 20,27 ha résulte du creusement d'un canal en 1973 pour diminuer les temps de navigation sur l'Oise.

L'île des Aubins n'est pas un ENS (Espace Naturel Sensible), mais est classée forêt départementale soumise au régime forestier.

Le Conseil Départemental a aménagé cette zone en 2013 en végétalisant l'espace et créant un verger... C'est un site apprécié pour la promenade, la détente, la pêche... et l'observation des oiseaux, car l'île est située le long d'un axe migrateur important.

Elle est située sur la commune de Bruyères-sur-Oise, face au petit port de Noisy-sur-Oise dont les berges au sud sont classées Espaces Naturels Sensibles. Au nord le Port de Bruyères-sur-Oise, l'un des quatre principaux terminaux à conteneurs de la région Île de France appelé à se développer, est à l'origine du projet routier de raccordement sud du Port de Bruyères-sur-Oise (axe nord/sud) à la route départementale D922 qui coupe déjà l'île d'est en ouest.

Ce projet, retenu pour son moindre coût, est destiné essentiellement à la desserte de la zone d'activité par les poids lourds, délestant ainsi la RD924 au nord de la ville, avec création d'un giratoire d'un rayon de 20 mètres sur la RD 922 au niveau de l'île des Aubins, et création d'une infrastructure routière (2 voies) empruntant le chemin du Bac

des Aubins, en circulation alternée sur le pont existant franchissant l'Oise.

Dispensé par l'État d'une enquête publique et d'une étude d'impact sur l'environnement après Saisine de



l'Autorité Environnementale en mai 2015, le projet présente cependant un volet «Étude d'impact, volet milieux naturels» réalisé en 2014 par la société BIOTOPE à la demande du Conseil Général...

Des enjeux écologiques sont mis en évidence.

Certains habitats présentent un enjeu de conservation :

- ✓ végétations aquatiques enracinées (nénuphar jaune, myriophylle, potamos), qui abritent une espèce patrimoniale : le cornifle submergé.
- ✓ l'aulnaie-frênaie rivulaire, d'intérêt communautaire européen, ici en mauvais état de conservation.

Les enjeux floristiques seraient de faibles à moyens : aucune espèce protégée recensée, mais une assez bonne diversité qui se caractérise par la présence de 230 espèces végétales recensées sur l'aire d'étude, dont sept considérées comme rares à l'échelle régionale, dont la gesse sans vrille.

Des contraintes réglementaires potentielles sont liées à la présence sur, ou à proximité de l'aire d'étude, d'espèces protégées :

- ✓ trois espèces d'insectes protégées : l'oedipode turquoise, le conocéphale gracieux et le grand diable.
- ✓ une espèce d'amphibien protégée : la grenouille verte.
- ✓ une espèce de reptile : le lézard des murailles.
- ✓ 41 espèces d'oiseaux nicheurs protégées, dont le Martin pêcheur, espèce inscrite en annexe 1 de la Directive européenne dite «Oiseaux»,
- ✓ deux espèces de mammifères protégées : l'écureuil roux et le hérisson d'Europe.
- ✓ six espèces de chauves-souris essentiellement arboricoles ont été observées mais l'enjeu de conservation du site est estimé faible...

L'étude de la société Biotopie préconise des mesures d'évitement et de réduction d'impact qui devraient faire partie intégrante du projet, en démarrant les travaux en dehors des périodes de reproduction de la faune (janvier/mars), en réduisant au maximum l'emprise du chantier, les zones de dépôts et les pollutions diffuses ou accidentelles.

L'étude de la société Biotopie préconise des mesures d'évitement et de réduction d'impact qui devraient faire partie intégrante du projet, en démarrant les travaux en dehors des périodes de reproduction de la faune (janvier/mars), en réduisant au maximum l'emprise du chantier, les zones de dépôts et les pollutions diffuses ou accidentelles.

La fonctionnalité écologique du site devrait être maintenue :

- ◆ en implantant des passages

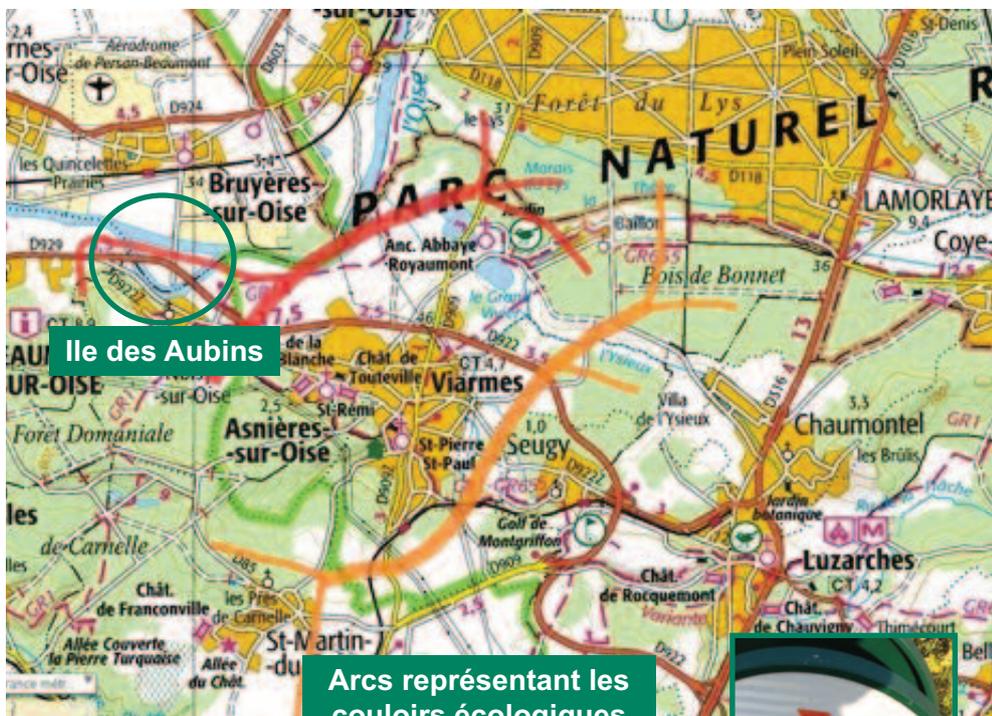
inférieurs à petites faune (reptiles, petits mammifères), et des zones refuges de pontes pour les reptiles ;

- ♦ en préservant et renforçant les haies pour préserver le réseau de corridors écologiques empruntés par différents groupes de faune ;
- ♦ en installant des passages à chiroptères ou «Hop-Over», systèmes de tremplins verts qui permettent d'éviter une surmortalité des chiroptères par collisions avec les camions ;
- ♦ en contrôlant les espèces invasives (renouée du Japon, robinier faux-acacia) et en les remplaçant par des espèces végétales indigènes et adaptées.

L'étude néglige l'impact du projet sur la continuité écologique au-delà du maillon «Île des Aubins».

Pollutions sonores, lumineuses, olfactives, la vie sauvage de l'île va être sévèrement perturbée par une circulation incessante de deux à trois poids lourds à la minute sur la nouvelle route de raccordement qui fragmentera l'île et fragilisera le corridor écologique transversal ouest-est emprunté principalement par les ongulés (Liaison forêt de Carnelle/Île des Aubins/rive gauche de l'Oise vers les marais et la forêt du Lys Chantilly).

En multipliant par trois le trafic des poids lourds sur la RD922 entre l'A1 et la N16, le projet aura un impact environnemental non négligeable sur les espaces traversés qui maintiennent la fonctionnalité des derniers corridors écologiques et relativement préservés de la trame verte et bleue de la vallée de l'Oise:



Île des Aubins

Arcs représentant les couloirs écologiques

- corridors de Beaumont-sur-Oise (via l'Île des Aubins), Noisy-sur-Oise et Asnières-sur-Oise, reliant la forêt de Carnelle aux marais de Baillon/Lys Chantilly;

IASEF restera vigilante sur les aménagements paysagers de ce projet : un minimum pour protéger l'écosystème.

- corridors de Viarmes, Seugy et Luzarches, reliant la forêt de Carnelle au massif de Chantilly.

Ce sont les continuités écologiques «forêts franciliennes et picardes» identifiées à l'échelle régionale par le Schéma Régional de Cohérence Écologique d'Île de France qui seront un peu plus fragmentées et fragilisées.

Dans sa lettre adressée à

Monsieur BAZIN, Président du Conseil Départemental, responsable du projet, IASEF s'inquiète de l'impact de l'afflux de poids lourds en heures de pointe, particulièrement à l'aube, et maintient ses craintes vis à vis de l'impact du projet de raccordement sur la fragmentation du bio-corridor écologique de l'île des Aubins.

IASEF souhaite vivement que les mesures d'évitement et de réduction d'impact préconisées à juste titre par la société Biotope soient intégrées au projet ; conçues dès les travaux, elles n'engendraient pas de coûts supplémentaires significatifs.

Fabienne Cathudal





Réserve Naturelle Régionale du Marais de Stors

Une zone humide remarquable en Ile-de-France

Situé sur la commune de Mériel, en bordure de la forêt de l'Isle-Adam et de l'Oise, ce site classé de la Vallée de Chauvry, à forte valeur paysagère, se compose d'une mosaïque de milieux très sensibles et occupe le fond d'une petite vallée, traversée par le Ru du Vieux Moutiers. Malgré une superficie relativement réduite, cette zone humide présente un intérêt remarquable à l'échelle de l'Ile-de-France par la richesse de sa faune et de sa flore.

Les 60 hectares du site constituent un remarquable creuset de biodiversité. Entre le coteau calcicole, très sec, et la tourbière, très humide,

Fragilité et préservation

Le marais a été acquis partiellement (47 ha) en 2000 par le Conseil Régional et classé en réserve naturelle régionale en 2009. L'aval demeure propriété privée.

La préservation de ce site reste fragile compte tenu du développement de la végétation et des saules dans la zone humide et de pollutions de l'eau à l'amont. L'étude de l'avifaune de 2011 montre des populations en déclin depuis 10 ans.

L'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France (AEV), gestionnaire du site, a entrepris depuis

ou le développement d'espèces phares de la réserve en termes de richesse écologique. On peut citer la laïche de maire, espèce végétale protégée régionalement ou encore le mouron délicat, petite fleur discrète et fragile, qui vient d'être redécouverte. Les libellules, pour ne citer qu'elles, ont également retrouvé un espace de choix puisque le nombre de spécimens a triplé depuis le début des opérations.

Adoption du plan de gestion 2015 – 2025

Ce document est essentiel à l'organisation, le suivi et l'évaluation de la gestion de la réserve naturelle. Il permet d'organiser la feuille de route sur les travaux à mener qui s'inscrivent dans le temps, et d'assurer ainsi la continuité de la réserve.

Ainsi, pour maintenir cet état « ouvert », c'est-à-dire quasiment sans arbres, un entretien régulier est nécessaire, pour empêcher la végétation arborée de reconquérir le marais et éviter de le faire disparaître à nouveau... D'autres travaux sont planifiés dans les prochaines années : « renaturer » le ru du Vieux Moutier afin d'améliorer sensiblement la qualité de son eau et de ses habitats.

L'accueil du public constitue également l'un des enjeux fondamentaux du plan de gestion. Des panneaux pédagogiques ont été mis en place ces derniers mois afin d'accueillir le public, le sensibiliser à la réglementation de la réserve, de matérialiser les chemins autorisés, d'en identifier les accès et de développer la mission d'éducation à l'environnement.

Catherine Tomasi



le vallon recèle bon nombre d'espèces protégées. La flore se caractérise par sa diversité et la rareté de certaines espèces qui la composent : pas moins de 350 espèces végétales ont été identifiées. La faune est, elle aussi, particulièrement bien représentée avec plus de 140 espèces d'oiseaux dont la bécasse des bois, le pic vert, le faucon crécerelle, le rouge-queue à front blanc, l'hirondelle rustique, la tourterelle des bois, en déclin à l'échelon européen ou encore des chauves-souris, des batraciens, des reptiles et des papillons.

2011, le déboisement de la zone humide et le faucardage* des roseaux. Ce chantier d'envergure était le plus urgent : la « réouverture » des milieux est indispensable au bon fonctionnement du marais en tant que tel. Davantage de lumière, un meilleur partage de l'eau, puisque moins d'arbres pour la consommer : autant de conditions essentielles pour la survie de la faune et de la flore des milieux humides, la plupart rares et protégées.

Les résultats ne se sont pas fait attendre : on observe déjà le retour



Espace de biodiversité de la Rosière

Une nouvelle zone humide à L'Isle-Adam



Située dans le lit majeur de l'Oise, l'espace de la Rosière d'une superficie d'environ 11ha était dominé par une friche post culturale suite à l'arrêt de l'activité agricole en 2009 et d'un jardin lui aussi en friche dans lequel il y avait une mare complètement étouffée par une végétation arbustive à arbrée nécessitant une redynamisation. Les horizons* composés d'alluvions dominés par des argiles, confèrent au site de la Rosière les conditions optimales à la création d'une zone humide. Celle-ci se situant à proximité d'autres zones humides dans un rayon de 500m (mares et étangs).

La commune a lancé un vaste programme d'aménagement en 2015 afin de donner une nouvelle vocation au site de la Rosière. Les premières tranches de travaux ont transformé un tiers de cet espace en une mosaïque de milieux dominés par des habitats humides :

✓ **Une plaine inondable** avec un chenal d'alimentation ouvert sur l'Oise. Les rives du chenal sont plantées de phragmites et de carex, à terme une phragmitaie* se développera dans l'anse du chenal. La plaine, exondable* en été, servira de zone de frai entre autre pour le brochet. Cette plaine a été semée

de plantes héliophytes*, joncs et carex.

✓ **Un chapelet de mares** (quatre au total) dont le profil et l'alimentation (nappe phréatique ou eau de pluie) créent des conditions stationnelles différentes. Celles-ci vont faire l'objet d'une végétalisation d'amorce caractérisant chacune d'entre elles par une formation végétale héliophytique* (laiches, joncs, rubaniers et scirpes). Des herbiers aquatiques viendront compléter les végétaux de rives. Les premiers coléoptères aquatiques et les premières grenouilles vertes ont été observés dans ces nouvelles mares.

✓ **La mare existante**, dite « mare aux lentilles » a été redynamisée et ses abords dégagés côté sud, là aussi un cortège de plantes sera mis en place. Des tritons palmés y ont été observés ce printemps.

✓ **De légères dépressions** appelées « noues » ont été creusées çà et là créant des mares temporaires ensemencées de joncs et autres plantes héliophytes.

Cette végétation d'amorce sera effectuée lors de la fête des mares le 4 juin. L'ensemble des végétaux plantés lors de cette

journée assurera la colonisation des mares afin de favoriser le développement de la biodiversité, la nature fera le reste.....

Si l'on fait un parallèle avec la « prairie des Anoures », dès le premier printemps après la végétalisation, les insectes ont colonisé la mare, l'année suivante les premières grenouilles sont apparues spontanément puis les premières pontes la troisième année. Cette année (4 ans après sa création) près d'une cinquantaine de pontes de grenouilles agiles ont été déposées, malheureusement dans une eau peu profonde. Deux ans après sa végétalisation, tout le pourtour de la mare était colonisé par les plantes.

Il sera intéressant de noter : l'évolution de la végétation, l'interaction entre chaque mare, la colonisation par la microfaune : le plancton, les insectes et les batraciens.

Les oiseaux vont eux aussi prendre possession du site, nicheurs, migrateurs, hivernants. Les roussettes effarvates et peut être la phragmite des joncs chanteront dans la roselière du chenal, en hiver les bécassines des marais fréquenteront la plaine inondable

Espace de Biodiversité de la Rosière



La deuxième tranche de travaux devrait commencer en cette fin d'année 2016, avec la création du plan d'eau et sa roselière.

Elle sera financée par la société Eiffage, promoteur de la zone portuaire, en compensation de la destruction des habitats d'espèces protégées de l'étang et du milieu naturel existants.

Le projet de transformer cette friche post-culturelle de 11 ha en une vaste zone humide avec une mosaïque de milieux est un véritable challenge.

Comment et en combien de temps la biodiversité va s'y développer ? Au fur et à mesure du développement de la végétation, nous devrions observer une augmentation de la faune.

Eiffage est tenu de réaliser un suivi faune/flore de ses compensations. Réaliser le suivi sur la totalité du site sera aussi un challenge qu'IASEF relèvera. Rendez-vous dans un an pour un premier bilan.

Jean-Marie Ternisien

GLOSSAIRE

- * Anthropique : relevant de l'action humaine
- * Exondable : zone inondée pouvant s'assécher
- * Fagnes : landes marécageuses
- * Faucardage : action de faucher les rivières et les étangs (avec un faucard ou non)
- * Horizons : différentes couches d'alluvions
- * Hélophytique : plante ayant son système foliaire hors de l'eau et ses racines sous l'eau
- * Hygrophile : plante qui se développe mieux à l'humidité
- * Phragmitaie : zone de végétation composée de peuplements denses de roseaux communs (*Phragmites australis*)

Bulletin N° 27

Dépôt légal à parution, N° ISSN 2115-4333, Reprographie : CALVA,

Directrice de la publication : Catherine Allioux,

Rédaction : les membres du CA de IASEF, édité par IASEF,

Initiatives et Actions pour la Sauvegarde de l'Environnement et des Forêts,

Centre associatif : Françoise Bonn - 14, rue Théodore Prévost - 95290 L'Isle-Adam



www.iasef.fr